



Février 2008

Volume 7, numéro 5

L'équité et l'impôt

Par Johanne Dodier-Côté

L'équité...

Vous savez ou ne savez peut-être pas que lorsque l'on parle d'équité, nous sommes toutes et tous les bénéficiaires d'une lutte qui a duré près de trente ans, pour la reconnaissance de la valeur équivalente des emplois occupés majoritairement par des femmes versus les emplois traditionnellement occupés par des hommes. La société québécoise sert actuellement de modèle auprès des sociétés progressistes de cette planète qui désirent aller dans le même sens. J'espère que vous avez eu une petite pensée pour ces femmes, ces battantes qui n'ont pas lâché et qui ont toujours cru qu'à travail équivalent, salaire égal. C'est un grand pas qui a été fait pour la reconnaissance des droits égaux, dans le domaine du travail. Nous pouvons être fières de vivre dans une société où les femmes tendent à être considérées comme des êtres humains à part entière. Nous avons le devoir et la responsabilité de poursuivre cette œuvre, d'autant plus que nous sommes témoins de reculs alarmants du droit des femmes dans certains pays.

...et l'impôt

Ceci étant dit, passons aux choses vraiment sérieuses. Parlons impôt. Parlons plus particulièrement de l'impôt payé sur le versement de l'équité salariale.

Après avoir consulté des spécialistes de l'impôt tant à Revenu Québec qu'à Revenu Canada et suite à une entrevue téléphonique

avec Mme Judith Carol (1) de la CSN, les deux solutions que j'envisageais vous proposer soit une cotisation supplémentaire à votre REER ou un redressement d'impôt depuis 2002, en ont pris pour leur rhume !

Tout au long de cette enquête, j'étais mue par le désir de bien renseigner les personnes touchées par le versement de l'équité. Je croyais, à tort, que le fait d'avoir reçu le montant global avait eu des effets pervers, du point de vue fiscal s'entend, sur l'impôt payé. Avions-nous été pénalisés par cette façon de procéder ? Non, apparemment, d'après les experts interrogés qui ont été d'une grande aide pour ma compréhension des concepts en cause : les taux d'imposition ; l'équité salariale en tant que revenu ; les crédits d'impôt comme mesures sociales.

Redressement d'impôt

Pour ce qui est d'un redressement d'impôt, c'est exclu. Nada ! Pourquoi ? Les redressements d'impôt sont applicables dans certains cas particuliers, par exemple un versement rétroactif qui fait suite à un jugement de cour, un règlement à l'amiable, mais pas dans le cas de l'équité salariale qui est un réajustement de revenu et ne se qualifie pas dans le sens de la Loi sur les impôts.

De toute façon, de l'avis de M. Alain Drapeau de Revenu Québec, il est plus que probable que le fait d'avoir reçu le montant d'équité dans la même année soit avantageux dans la majorité

(Suite page 3)

Questions et réponses	2
Un peu d'histoire	2
L'équité et l'impôt (suite)	3
Le portail de la CSDM	4
Événements	4
Flash	4
Mots croisés	4

**Retrouvez-nous
sur le web
(version couleur)
www.appa.qc.ca**

Dépassement de 20 semaines

Qu'arrive t'il lorsqu'une personne temporaire en surcroît de travail dépasse 20 semaines de travail?



Lorsque le syndicat est mis au courant de la situation, il est en mesure de faire créer le poste en question et la personne salariée obtient le statut de personne régulière. Lors du comblement du poste la personne en place sera considérée comme une personne salariée régulière et n'aura pas de période d'essai. Cette situation s'applique rarement en service de garde.

Un peu d'histoire...

Les débuts de l'inclusion des enfants handicapés dans les écoles

par Jean-François Laporte

Au début du XIX^e siècle, dans certains asiles, des sections ouvrent les premières écoles pour « arriérés » au travers d'une approche instrumentale de la pédagogie en faveur d'une éducation aussi poussée que possible, afin de leur permettre de faire face aux contraintes de la vie quotidienne. Dans les dix dernières décennies du XIX^e siècle et les dix premières années du XX^e siècle, se crée, dans le cadre des pratiques sociales, un champ spécifique de l'anormalité, à côté de la folie et de la maladie. L'enfance anormale se constitue en domaine exigeant des approches et des conceptualisations scientifiques spécifiques ainsi que des prises en charge éducatives spéciales.

Les premières classes voient le jour dans les années 50. Le plus souvent ce sont un groupe d'enfants et une animatrice qui se retrouvent dans une salle prêtée à leur intention. À partir des années 1960, on assiste à un



véritable boom associatif. Mieux informée, disposant de davantage de

Les premières classes voient le jour dans les années 50

temps libre, la société civile est désireuse de contribuer à la prise en charge de ses propres problèmes. La notion d'intégration fait son chemin depuis l'accueil des enfants à l'école maternelle jusqu'à l'intégration sociale et professionnelle des personnes adultes.

Une large place est laissée à l'innovation chaque fois que l'initiative est susceptible de favoriser l'accès de la personne à davantage d'autonomie et donc à lui procurer un

épanouissement personnel qui lui permette d'espérer accroître encore plus son indépendance, en puisant, chaque jour qui passe, dans ses potentialités en bénéficiant de l'aide qui lui est due. De plus, le handicap, qu'il soit visuel, moteur, ou encore cognitif, fait durant ce siècle l'objet de lois et décisions politiques. Il est terminé le 20^e siècle où l'on faisait "pour" et non "avec" les citoyens handicapés.

On peut dire en conclusion que la prise en compte du handicap a notoirement évolué depuis une trentaine d'années. En ce début de 21^e siècle, il est plus que temps que les handicapés bénéficient des technologies de l'information et de la communication au même titre que les autres membres de la société. C'est toute l'évolution du genre humain qui en dépend.

Sources : www.rfdi.org
www.sekoia.net

(Suite de la page 1)

des cas, et dans d'autres cas, que ce soit équivalent si l'on peut dire, dans le sens avec un ré-étalement du revenu sur les années antérieures touchées, on serait arrivé sensiblement au même résultat. En rétroagissant, nous aurions possiblement perdu droit à certains crédits déjà versés dans les années antérieures en plus d'avoir des intérêts à payer sur les dus.

Contribution à un REER égale au montant de l'équité

Le facteur sur lequel nous pourrions tenter d'interférer, serait de prendre un REER équivalant au montant de l'équité, dans le but de conserver notre « droit » à certains crédits (voir l'encadré), tels les ristournes TPS ou TVQ ou encore certaines allocations auxquelles nous aurions accès sans le versement de l'équité. Si votre situation de contribuable ne vous donnait pas droit à ces crédits, parce que nonobstant l'équité votre revenu familial était trop élevé, vous n'y auriez pas davantage droit. Ça va de soi.

Par contre, le fait de prendre un REER équivalant au montant de l'équité relève vraiment d'un choix personnel, comme le mentionnait Judith Carol lors de notre entretien. Il faut faire attention à ne pas se « condamner » à l'épargne. Car, à moins d'avoir quelques milliers de dollars qui traînent dans notre compte bancaire, nous devons emprunter. Et rembourser... Mais, même si nous utilisons les ristournes d'impôt pour rembourser une partie de cet emprunt, nous devons prévoir des versements mensuels pour le solde. Vous devez bien analyser votre situation et prendre en considération les montants d'intérêts en cause jusqu'à la fin du remboursement de l'emprunt contracté



par Geneviève Bugold

pour ce REER supplémentaire, comparativement aux avantages que vous apportera cette démarche. C'est pourquoi votre conseiller financier est la personne à contacter.

La légende déboulonnée

Contrairement à la croyance populaire, et je suis très représentative du peuple en ce sens, nous ne sommes pas imposés pour la totalité de notre revenu au palier supérieur d'imposition si nous changeons de palier. De ce fait, si notre revenu de 2007, incluant le montant d'équité, nous fait passer du premier palier d'imposition (16%) au second palier (20%), ce n'est que l'excédent du premier palier qui sera imposé à 4% de plus. Ainsi, le fait d'avoir reçu un montant élevé d'équité n'a pas une incidence démesurée sur notre niveau d'imposition.

Vous comprendrez que nous ne sommes

pas des spécialistes de l'impôt. Pour des renseignements plus personnalisés, il est avisé de communiquer avec des agents de Revenu Canada et de Revenu Québec pour leur exposer votre situation, et ce, dans les plus brefs délais. Ainsi vous pourrez améliorer votre compréhension par rapport à votre situation particulière et agir de façon éclairée.

Merci encore à toutes ces courageuses pionnières qui nous ont précédées et qui sont à la retraite pour la plupart et n'auront malheureusement pas le fruit de leurs efforts.

Coordonnées importantes :

Revenu Canada 1-800-959-7383
Revenu Québec (514) 873-2610

1 : Judith Carol, Économiste à la CSN, a été une des consultante dans le dossier de l'équité salariale.

2 : 'Des femmes en or', texte de Isabelle Grégoire, l'Actualité, Janvier 2007, p.30

Le « droit » aux crédits d'impôt

Il ne faut pas oublier que les crédits d'impôt sont pour ceux qui n'ont pas eu suffisamment de revenus lors de l'année d'imposition qui fait l'objet d'un rapport d'impôt. Donc, dans cet ordre d'idée, comme tous les spécialistes que j'ai consultés me l'ont fort justement fait remarqué, il est erroné de penser que nous perdons des crédits auxquels nous aurions droit sans le versement de l'équité. C'est un peu de cette façon que je me représentais les choses, dois-je admettre. Ces crédits d'impôt sont des mesures sociales conçues pour aider les contribuables à plus faible revenu. La rétroaction sur l'équité doit être vu comme un ... ? Cadeau ! Oui, oui. Certes, une personne peut ne pas avoir droit à certains crédits pour l'année d'imposition 2007. Mais en comparant le montant d'équité reçu aux montants en crédits d'impôt qu'elle aurait perçu, il est évident qu'elle est gagnante. Elle est surtout gagnante par l'augmentation de son taux horaire et aussi sur les répercussions à long terme la Loi 35, qui la protégera d'éventuelles liquidités. « L'équité n'est pas acquise une fois pour toutes, dit cependant Claudette Carbonneau, de la CSN. C'est tout un défi de faire vivre ça, avec le changement des emplois, l'évolution et la complexification des tâches. Il faut rester vigilants. »(2)

par Alain Dubois

À l'heure où j'écris ces lignes, un nouvel outil est maintenant disponible et actif. Cet outil, la Communauté APPA accessible via le portail de la CSDM est un outil supplémentaire de communication qui se combine et s'ajoute aux outils existants (site web,

journal, courriel).

Vous y retrouverez plusieurs sections, dont l'accueil qui contient le site web de l'APPA et une section « Communiqués ». De plus, la section « Documents » sera bientôt alimentée et vous y trouverez les formulaires et documents à télécharger.

D'autres sections et modifications

pourront éventuellement voir le jour au cours de l'année. Donc, n'hésitez pas à nous faire vos commentaires et suggestions.

Nous tenons à remercier la grande collaboration de la CSDM et spécialement les employés du Service des ressources informatiques pour leur grande implication dans ce dossier

Événements

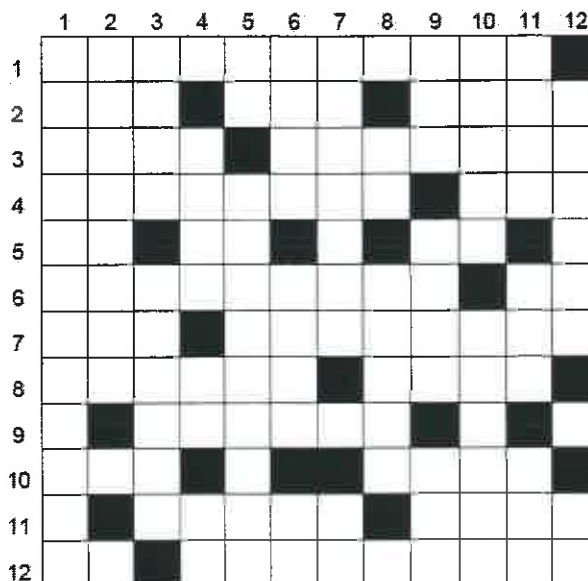
Nous sommes présentement à organiser un voyage à New York qui aurait lieu, selon nos sources, au cours du mois de mai. C'est sûr qu'il y aura des coûts pour les membres. Mais, nous essayons d'obtenir les meilleurs prix et, de plus, nous nous occupons de toute l'organisation.

Nous joignons à cette édition de « Ensemble », un feuillet explicatif ainsi que le formulaire d'inscription pour ce voyage à New York.

Flash

Sachez que l'équipe du journal travaille d'arrache pied à vous faire parvenir vos nouvelles syndicales dès la première semaine de chaque mois.

Nous devrions réussir ce coup de force à compter d'avril 2008.



Procurez-vous régulièrement les mots croisés des éditions Flèche

Horizontalement

- 1- Répéter en énumérant les points principaux.
- 2- Petite pomme rouge — Fille de Cadmos — Un des continents.
- 3- Presto — Figures nues
- 4- Inattendu — Possèdent.
- 5- Inattendu — Possèdent.
- 6- Incomparable — Avant-midi.
- 7- Dans la rose des vents — Définitive.
- 8- Partie inférieure du visage — Lettre grecque.
- 9- Fondateur de la Croix-Rouge.
- 10- Crée — Ouvrage littéraire.
- 11- Avait très chaud — Homme de très petite taille.
- 12- Sélénium — Cataplasme.

Verticalement

- 1- Enchantements.
- 2- Difficile, délicate.
- 3- Énumère — Accroches.
- 4- Intente une action en justice — Pronom — Manières.
- 5- Lettre grecque — Fis grâce.
- 6- Naturel — Victoire de Napoléon — À la mode.
- 7- Faire mouvoir autour d'un axe — Enregistra.
- 8- Protège le doigt de la couturière — Élément d'un tout.
- 9- Frère servant — Groupe de trois personnes — Lié.
- 10- Épée longue et étroite — Cuisin à l'étouffée.
- 11- Peu de chose — Gros perroquet — Dans une rime.
- 12- Détermine le prix — Timidité.

ENSEMBLE! Retrouvez-nous sur le WEB : www.appa.qc.ca



Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

